



ACADÉMIE DE LILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fiche descriptive d'une association agréée

Nom SAP – Société Anonyme et Populaire
Siège 85 rue du 11 novembre
62100 Calais

Tel 06 12 17 17 79
E-mail sapassoc@gmail.com
Site <https://www.facebook.com/pages/category/Nonprofit-Organization/La-SAP-1977882805847407/>

Domaine d'intervention : Education au Développement Durable

Description :

L'association est née en 2015 à Dunkerque, avec pour objectif associatif (FACILESS) ma Fabrique d'Animations Citoyennes et d'Initiatives Locales d'Economie Sociale et Solidaire.

En 2019 : valorisation et précision du champ d'actions en faisant de l'écotourisme sur la côte d'Opale. Expérimentation de nouvelles pédagogies éco citoyennes et écotouristiques auprès de publics urbains et ruraux. Lors de rencontres avec des acteurs du territoire, autour des enjeux de l'écotourisme pour la côte d'Opale, nous avons été mis en relation avec l'Institut de Recherche et d'Enseignement du Tourisme, avec qui nous précédons depuis, à la réalisation d'un programme de la Fondation de France « les futurs du Littoral », sur 4 ans.

En 2020, par la reconnaissance de notre enjeu associatif, nous avons pu avoir le soutien du conseil départemental du Pas de Calais dans le cadre du « Budget Citoyen », et du Conseil Régional des Hauts de France dans le cadre de « l'Accompagnement à la Vie Associative » et du dispositif CREAP. Nous avons pu depuis avril 2020 embaucher notre premier salarié et poursuivre le développement de nos activités.

Désormais, nous intervenons sur un plus large territoire et avec une diversité de partenaires (associations, collectivités, entrepreneurs et établissement scolaires) partageant nos enjeux

Objectifs :

- Identifier les enjeux et besoins liés à l'écotourisme sur la côte d'opale,
- expérimenter et développer des animations ludiques écotouristiques,
- accompagner et former des acteurs du territoire,
- animer un réseau de partenaires et apporter des ressources au développement de projets écotouristiques.

Date de l'agrément : Agrément à compter du 03 mai 2022 pour une durée de 5 ans.